

MINISTÈRE  
DU  
COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L

# Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Durée : quinze ans.

N° 272,735

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 3<sup>e</sup>.

Sera déchu de tous ses droits :  
1<sup>o</sup> Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2<sup>o</sup> Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3<sup>o</sup> Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.....

Art. 3<sup>e</sup>.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques et estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou que, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 3 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accuser aucune demande tantôt, soit à obtenir des délais pour la payment de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 2 Décembre 1897, à 18 heures minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine.

Arrête :

Il est délivré à J.C. Fossa - Francini (Carlo), rep. par M. Daude, 3 rue Guillemin à Paris.

Article premier.

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 2 Décembre 1897, pour machine à additiviser (l'Indispensable).

Article second.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré à M. Fossa - Francini pour l'en servir de titre.

À cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description ~~et~~ et des doubles du dessin déposés à l'appui de sa demande de brevet d'invention.

Paris, le Seize Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

J. P. Henrion

272,735

Original

# FAUGÉ Frères

INGÉNIEURS-CONSEILS

5, Rue Guilhem, 5.

PARIS

3

"Machine à additionner. L'Indispensable"

par Monsieur

~~184  
Carlo Fossa Marini.  
P. P. 10. 91~~



# Mémoire descriptif

déposé à l'appui de la demande

d'un

## Rejet d'invention

de

quinze années

pour

"Machine à additionner

"L'Indispensable"

par Monsieur

# Fossa-Marcini

(Carlo)..

---

Bette machine se compose d'un certain nombre d'anneaux qui tournent sur le même axe horizontal.. Dans le dessin ci-contre il y a huit anneaux, mais ils servent étre plus ou moins nombreux sans que l'idée fondamentale et le fonctionnement de la machine en soient nullement

5

modifiés.

B.R. Eq. 1913

Chaque anneaux  
dans sa circonference est divisé  
en quarante parties égales sur  
chaque desquelles est marqué  
un chiffre, partant du zéro et al-  
lant jusqu'au neuf pour qua-  
tre fois de suite. Entre deux  
anneaux consécutifs il y a un  
mecanisme qui produit auto-  
matiquement les report, de  
manière qui à chaque dizaine  
de divisions dont se met l'an-  
neau de droite correspond un  
avancement d'une division dans  
l'anneau de gauche.

Ce mecanisme se  
compose d'une roue à rochet A  
de quarante dents fixée à l'an-  
neau de gauche F

Dans la partie su-  
périeure de cette roue agit par  
la masse D, le levier moteur C  
et dans la partie inférieure le  
cliquet d'arrêt E. Le mouve-

ment est produit par des ressorts  
tendus -

Le levier moteur par  
le bras droit, qui glisse doucement  
sur la moitié B. - Cette moitié a qua-  
tre dents et est fixée à l'anneau  
de droite F. - A chaque quart  
de tour de l'anneau le levier a  
pres s'être levé de toute la ha-  
uteur de la dent, tombe aussitôt  
ment et produit ainsi le mou-  
vement vaillant dans l'anneau  
de gauche F. -

Les anneaux per-  
tent 40 chevilles dispersées de  
la même manière que les fu-  
seaux dans une roue à lanter-  
ne. - La boîte à coffre qui ren-  
ferme le mécanisme a huit  
fentes oblongues pour laisser  
voir neuf chevilles sur chaque  
anneau. -

Des chiffres (de 1 à 9)  
sont marqués très lisiblement  
sur la boîte entre toutes les 2

7

chevilles. —

Pour trouver plus facilement la colonne que l'on cherche, j'en ai fait trois groupes différemment coloriés.

Enfin le dernier au nez de gauche à chaque quart de tour laisse tomber un maréau qui frapperait sur un disque indiquant le moment où la machine atteint le plus grand nombre qu'elle peut enregistrer.

---

### - Fonctionnement de la machine. —

---

Dans cette machine, les additions se font par parties procédant de gauche à droite.

Soit à additionner par exemple la partie 1897. Dans la colonne des milliers on introduit par la fente de la boîte, la pointe de manivelle entre les deux chevilles en face du chiffre 1 et on passe jusqu'à la ligne

inférieure de la ferme. —

On répète toujours la même opération pour les autres colonnes jusqu'à la dernière. —

### En Résumé. —

Je revendique comme essentiellement de mon invention :

1<sup>o</sup>. La disposition spéciale des pièces sur trois axes parallèles, ce qui donne à la machine une simplicité extraordinaire. —

2<sup>o</sup>. La forme spéciale du cliquet d'arrêt par laquelle l'action du levier moteur est bornée aux  $\frac{2}{3}$  seulement de l'avancement voulu, pendant que pour l'autre tiers le cliquet même produit le mouvement.

3<sup>o</sup>. Le moyen de varier l'inclinaison de l'anneau qui

tend à l'entraîner au delà de la position voulue.

Le choc qui a lieu entre la roue et le chignel, dont le moment d'inertie est visiblement augmenté par le poids  $P$  fixé à son extrémité, produit un arrêt presque instantané.

4: L'usage d'une roue à lanterne qui laisse échapper ses chevilles très quand même pour l'introduction de la peinture.

Les avantages principaux que la machine présente sont les suivants:

1: Les additions se faisant par parties on n'est pas obligé de les écrire au préalable. Cela fait de la machine un très simple totalisateur pour les marchands en gros et en détail.

2: Les nombreux de la boîte disposés symétriquement

ment sur huit colonnes sont placés très visiblement dans la partie antérieure de la machine.

Un coup d'œil suffit pour trouver le chiffre qui on cherche. - Les espaces dans lesquels on enfonce la pointe sont très larges, l'introduction est facile et le temps nécessaire à la manœuvre de la machine très court.

En Résumé on peut dire que la machine présente au plus haut degré tous qualités fort intéressantes : exactitude, simplicité, rapidité. -

Paris le 2 Décembre 1897

Par l'ordre de M. Carlo Fossa-Mancini

G. Faugot

JUILLET 1844  
N° 22 N° 8.50 N.

11

8u pour étre annexé au Recet d'quittance aux  
avis le 2 Decembre 1847

par M. Fossa. Mancini.

Paris, le 6 Mars 1847

Pour le Ministre et par déléguati.

Le Chef du Bureau  
de la Propriété Industrielle.

*G. Delamare*

Crois râles et deux ar  
cent cinquante et une lignes

Fig. 1. Elevation - coupe.

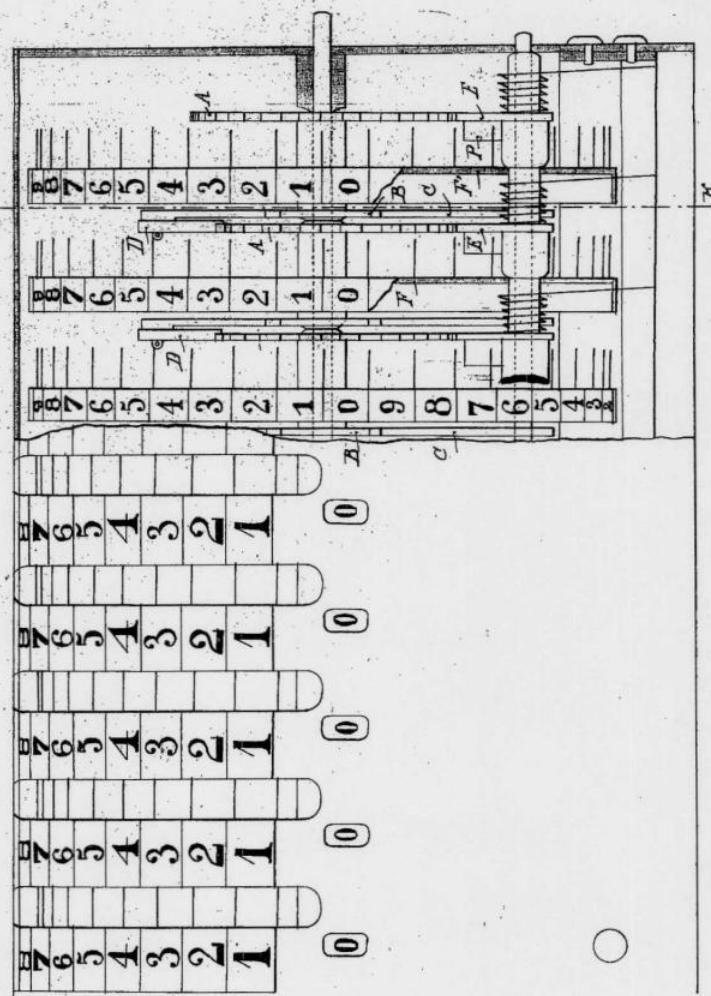
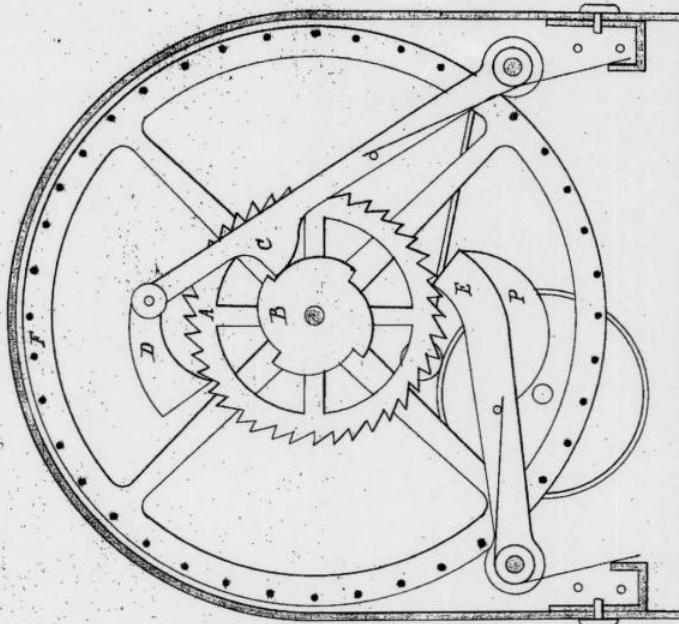


Fig. 2. Coupe d'H.K.



Paris, le 2 octobre 1897.  
Chez G. & G. Ed. Manicom.

Fig. 1 et 2

naturelle.

